



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 11 mars 2020 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Roberto Emond et Lucien Savard sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : messieurs Robin Paradis et Hygan Tremblay

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

20-03-7603

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février et de la séance extraordinaire du 28 février 2020 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 29 février 2020. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 29 février 2020 et des comptes à payer au 11 mars 2020. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Taxes municipales | Dépôt et acceptation de l'état des taxes municipales en date du 28 février 2020. (Rés.)
 - 5.2 Taxes municipales | Propriétés destinées à la vente par la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement. (Rés.)
 - 5.3 Programme RénoRégion | Demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord. (Rés.)
 - 5.4 Prêt-à-camper | Remboursement fonds de roulement. (Rés.)
 - 5.5 Règlement relatif au refoulement des eaux et ayant aussi pour objet de décréter l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. (Avis de motion et projet)
 - 5.6 Annulation d'affectation de surplus | Maison des jeunes et Chalet des sports. (Rés.)
 - 5.7 Programme Jeunes en mouvement vers l'emploi | Demande de subvention. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 5.8 États financiers au 31 décembre 2019 | Dépôt et adoption. (Rés.)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Eaux usées | Poste de pompage de l'École | Remplacement des pompes | Mandat pour rédaction et transmission d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. (Rés.)
 - 6.2 Eaux usées | Poste de pompage de l'École | Remplacement des pompes | MELCC | Engagement à l'attestation de conformité. (Rés.)
 - 6.3 Eaux usées | TECQ 2019-2023 | Poste de pompage de l'École | Remplacement des pompes | Acquisition de deux pompes Flygt | Offres de service de Pompes Saguenay. (Rés.)
 - 6.4 Eau colorée | Demande d'un requérant. (Rés.)
 - 6.5 Eau potable | TECQ 2019-2023 | PP3 | Forage et connexion d'un nouveau puits | Mandat ingénierie. (Rés.)
- 7.0 Loisirs et culture :
 - 7.1 Marina | Procès-verbal du comité de gestion du 18 février 2020. (Rés.)
 - 7.2 Camping | Acquisition d'un véhicule utilitaire | Soumission de Baie-Comeau Motosports. (Rés.)
 - 7.3 Sentier de Noël | Rapport de l'édition 2019. (Info)
 - 7.4 Hommage aux bénévoles | Date et budget autorisé. (Rés.)
- 8.0 Correspondance.
- 9.0 Affaires nouvelles :
 - 9.1 Révision de la politique MADA | Demande de prolongation. (Rés.)
- 10.0 Période de questions.
- 11.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7604

PROCÈS-VERBAUX | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2020 et de la séance extraordinaire du 28 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2020 et de la séance extraordinaire du 28 février 2020 soient acceptés tels que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 29 février 2020.

20-03-7605

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 29 FÉVRIER 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 11 MARS 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 11 mars 2020 qui totalise un montant de 20 066.41\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 29 février 2020 qui totalise un montant de 92 936.88\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.





ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Février

-  15 : Inauguration Salle – Chevaliers de Colomb
-  18 : Séance ordinaire – MRC Haute-Côte-Nord
-  25 : Rencontre pôle d'attractivité – MRC Haute-Côte-Nord
-  28 : Séance extraordinaire – Municipalité Portneuf-sur-Mer

Mars

-  9 : Caucus – Municipalité Portneuf-sur-Mer
-  11 : Séance ordinaire – Municipalité Portneuf-sur-Mer

20-03-7606

GESTION | TAXES MUNICIPALES | DÉPOT ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 28 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 28 février 2020 comportant des soldes de 889 662.38\$ (taxes) soit acceptée telle que transmise.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7607

GESTION | TAXES MUNICIPALES | PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin, à transmettre les dossiers suivants à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour des fins de vente pour non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la Municipalité et ce, au plus tard le 19 mars 2020 :

Matricules : F0888.27.5639 pour une somme due de 16 430.78\$
F0888.37.2356 pour une somme due de 11 843.13\$
F0889.09.2902 pour une somme due de 5 260.42\$
F0889.09.7438 pour une somme due de 3 399.41\$
F0889.18.4163 pour une somme due de 8 149.01\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7608

GESTION | PROGRAMME RÉNORÉGION | DEMANDE À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme RénoRégion, la MRC de la Haute-Côte-Nord octroie depuis un certain temps les aides financières selon le principe du « premier rendu-premier servi »;

CONSIDÉRANT QUE ce concept est inéquitable et fait preuve d'injustice envers les propriétaires dont l'état de leur résidence nécessite des réparations pressantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a antérieurement administré un programme similaire (RénoVillage) selon l'état de la résidence des demandeurs, à savoir plus précisément que celles qui nécessitaient les réparations les plus pressantes étaient celles qui recevaient en priorité une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est du devoir de la MRC de la Haute-Côte-Nord d'administrer les divers programmes dont elle a la charge avec des principes d'équité et de justice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de changer sa façon de procéder dans le processus d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme RénoRégion;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-03-7609

Avis de motion et
présentation de
projet de règlement

QUE ce processus priorise les propriétaires d'immeubles à faibles revenus et dont les résidences nécessitent des réparations plus pressantes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION | PRÊT-A-CAMPER | REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 18-09-7275 établissant le montage financier du projet de prêt-à-camper maintenant complété;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier identifiait l'affectation d'une somme de 30 000\$ provenant du fonds de roulement de la Municipalité pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE l'alinéa 2 de l'article 1094 du *Code municipal* précise que la résolution autorisant l'emprunt devrait indiquer le terme de remboursement; celui-ci ne pouvant excéder, respectivement, un an, cinq ans et dix ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aurait dû préciser la période de remboursement dudit fonds de roulement dans la résolution no. 18-09-7275;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté des prévisions budgétaires pour l'année financière 2020 établissant un remboursement du fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE conformément à l'alinéa 2 de l'article 1094 du *Code municipal*, l'affectation de 30 000\$ provenant du fonds de roulement pour le projet de prêt-à-camper, soit remboursé sur une période de cinq (5) ans à partir de l'année financière 2020.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION | RÈGLEMENT RELATIF AU REFOULEMENT DES EAUX ET AYANT AUSSI POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DÉSSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement ayant pour objet de remplacer et d'abroger le règlement no. 18-300 relatif au refolement des eaux et ayant aussi pour objet de décréter l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 11 MARS 2020.

Roberto Emond, conseiller siège no. 3



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement ayant pour objet remplacer et d'abroger le règlement no. 18-300 relatif au refoulement des eaux et ayant aussi pour objet de décréter l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. Plusieurs modifications lexicales se retrouvent à l'intérieur de ce nouveau projet de règlement, mais l'essentiel demeure en place.

20-03-7610

GESTION | ANNULATION D'AFFECTATION DE SURPLUS | MAISON DES JEUNES ET CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 19-12-7552 précisant la programmation de la TECQ pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation inclut des dépenses projetées rattachées à la réfection du revêtement extérieur du Chalet des sports logeant notamment la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait préalablement identifié un montant de 10 000\$ à affecter de son surplus accumulé pour une possible réfection du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de rapatrier cette affectation au fonds général de la Municipalité puisque des crédits provenant de la TECQ 2019-2023 serviront à la réfection du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité annule l'affectation de 10 000\$ actuellement présent dans ses états financiers pour la réfection du Chalet des sports;

QUE ce montant soit remis dans le fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7611

GESTION | PROGRAMME JEUNES EN MOUVEMENT VERS L'EMPLOI | DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de présenter deux (2) demandes d'aide financière pour le site récréatif du camping et de la marina, dans le cadre du Programme Jeunes en mouvement vers l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Ulysse Rémillard soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs aux demandes d'aide financière présentées dans le cadre du Programme Jeunes en mouvement vers l'emploi;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE monsieur Ulysse Rémillard soit identifié pour représenter la Municipalité auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7612

GESTION | ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019 | DÉPOT ET ADOPTION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, tel que préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et tel que déposé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7613

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | POSTE DE POMPAGE DE L'ÉCOLE | REMPLACEMENT DES POMPES | MANDAT POUR RÉDACTION ET TRANSMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la firme Tetra Tech QI Inc. pour concevoir les plans et devis des nouvelles pompes qui devront être installées dans le « Poste de pompage de l'École » par l'adoption de la résolution no. 20-02-7586;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exigent une modification d'une demande d'autorisation et que celle-ci doit être déposée auprès du MELCC en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et urgent de présenter cette demande afin d'être en mesure de réaliser rapidement les travaux avant le printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer mandate monsieur Pascal Tremblay ing. chez Tetra Tech QI Inc. à soumettre la demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la LQE au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les plans et devis des nouvelles pompes qui devront être installées dans le « Poste de pompage de l'École » et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;





QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer s'engage à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer s'engage à :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

-  Respecter les exigences de rejet;
-  mettre en œuvre le programme de suivi;
-  aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
-  transmettre les résultats du programme de suivi au système de Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAEU).

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer délègue monsieur Simon Thériault directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant et signataire en lien avec la demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la LQE pour les plans et devis des nouvelles pompes qui devront être installées dans le « Poste de pompage de l'École ».

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7614

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | POSTE DE POMPAGE DE L'ÉCOLE | REMPLACEMENT DES POMPES | MELCC | ENGAGEMENT À L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la présente séance la résolution no. 20-03-7613 mandatant Tetra Tech QI Inc. à soumettre la demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la LQE (« Poste de pompage de l'École »);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en lien avec l'article 32 de la LQE.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7615

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | TECQ 2019-2023 | POSTE DE POMPAGE DE L'ÉCOLE | REMPLACEMENT DES POMPES | ACQUISITION DE DEUX POMPES FLYGT | OFFRES DE SERVICE DE POMPES SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 20-02-7586 mandatant la firme Tetra Tech QI Inc. pour l'accompagnement en ingénierie dans le remplacement des pompes du « Poste de pompage de l'École »;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI Inc. a fait parvenir une note technique datée du 11 février 2020 recommandant l'acquisition et l'installation de deux pompes de type Flygt NP3127 SH-3 Adaptative 248 avec un moteur de 12 HP fonctionnant à 600 volts tri-phasé;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI Inc. a également fait parvenir des courriels le 25 février et le 3 mars 2020 confirmant que le panneau électrique actuel supporterait l'installation des deux pompes fonctionnant en alternance;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a obtenu de la part du MELCC une confirmation par courriel le 17 février 2020 que la note technique respecterait la période de conception 10 ans, permettant de procéder immédiatement à la commande des pompes sans pour autant avoir complété la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pompes Saguenay a fait parvenir une soumission portant le numéro 23886 et datée du 26 février 2020 au montant de 35 055.88\$ toutes taxes comprises pour la fourniture et le transport de deux pompes de type Flygt NP3127 SH-3;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut par l'intermédiaire du règlement de gestion contractuelle no. 19-306 octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la commande desdites pompes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de service de Pompes Saguenay portant le numéro 23886 et datée du 26 février 2020 au montant de 35 055.88\$ toutes taxes comprises pour la fourniture et le transport de deux (2) pompes de type Flygt NP3127 SH-3, soit acceptée;

QUE les dépenses relatives à cette dépense soient payées à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et dont les travaux sur l'installation « Poste de pompage de l'École », prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-03-7616

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU COLORÉE | DEMANDE D'UN REQUÉRANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-06-6401 indiquant la marche à suivre lorsqu'un citoyen requiert que la Municipalité installe sur la conduite d'eau principale de sa résidence un filtreur d'eau conforme aux normes prévues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit par résolution, statuer sur la demande du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 817, rue du Quai, par la prise d'échantillons dans la semaine du 24 février, ne démontre pas au conseil municipal qu'il y avait présence d'eau colorée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge en regard des informations à sa disposition, que la demande du propriétaire du 817, rue du Quai ne répond pas aux critères de la résolution no. 15-06-6401;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la demande du propriétaire du 817, rue du Quai soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | TECQ 2019-2023 | PP3 | FORAGE ET CONNEXION
D'UN NOUVEAU PUIS | MANDAT INGÉNIERIE

Remis à une séance ultérieure.

Remis

LOISIRS ET CULTURE | MARINA | PROCES-VERBAL DU COMITÉ DE GESTION DU 18 FÉVRIER
2020

Remis à une séance ultérieure.

20-03-7617

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE | SOUMISSION
DE BAIE-COMEAU MOTOSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un budget comportant des crédits budgétaires permettant l'acquisition de certains équipements pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le camping permettant l'accès en toute sécurité au site des yourtes en prêt-à-camper faisait partie de ces acquisitions d'équipement à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE Baie-Comeau Motosports a fait parvenir une soumission le 20 janvier 2020 au montant de 14 736\$ avant taxes pour la fourniture d'un véhicule utilitaire Polaris Ranger EV 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire l'acquisition de cet équipement et qu'une somme de 5 000\$ de la dépense totale soit affectée à la réserve financière camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de Baie-Comeau Motosports datée du 20 janvier 2020 au montant de 14 736\$ avant taxes pour la fourniture d'un véhicule utilitaire Polaris Ranger EV 2020 soit acceptée;

QU'un montant de 5 000\$, une fois les taxes récupérées, soit affecté à la réserve financière camping.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

LOISIRS ET CULTURE | SENTIER DE NOËL | RAPPORT DE L'ÉDITION 2019

À la suite de la réalisation de la 10^e édition les 6 et 7 décembre 2019 du Sentier de Noël, le rapport d'activités est déposé aux membres du Conseil.

20-03-7618

LOISIRS ET CULTURE | HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES | DATE ET BUDGET AUTORISÉ

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'activité Hommage aux bénévoles se tienne sous forme de 5 à 7 animé le vendredi 3 avril 2020;

QU'un budget total de 3 000\$ soit autorisé pour l'organisation de cette activité visant à remercier les différents bénévoles impliqués sur le territoire de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

20-03-7619

POLITIQUE MADA | DEMANDE DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-03-7153 permettant la ratification d'une convention d'aide financière afin de réviser la politique Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU'il y a eu mouvements de personnel au poste d'agent de développement depuis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également nommé depuis dans la même période deux (2) différents comités pour piloter la révision;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, un bilan des actions de la politique 2015-2017 a été complété de même qu'une partie de la mise à jour du diagnostic et de la vision du milieu;

CONSIDÉRANT QU'en février 2020, le nouveau comité aîné a été constitué et c'est avec celui-ci que des démarches de consultation auprès des aînés seront de nouveau entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une prolongation de temps pour réaliser la révision de la politique de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer demande au ministère de la Santé et des Services sociaux une prolongation de temps jusqu'au 1^{er} août 2020 pour réaliser la révision de la politique MADA de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h40 pour se terminer à 19h55.

20-03-7620

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h56, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier